

TOUT COMPRIS
POUR MOINS DE 21 €/MOIS*

MON ASSURANCE SANTÉ ESSENTIELLE

UN CONCENTRÉ DE GARANTIES SANTÉ
ADAPTÉ À TOUTES LES SITUATIONS



* Pour une personne TNS de 20 ans résidant dans le Rhône (69) ayant souscrit au niveau 1.



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

CHOISISSEZ UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SIMPLE ET EFFICACE

L'assurance santé c'est souvent compliqué à comprendre. C'est pourquoi, APRIL a créé un contrat simple comportant toutes les garanties nécessaires sans option. De plus, nous vous aidons à mieux comprendre vos remboursements.

DES GARANTIES ESSENTIELLES POUR TOUS

- › Une garantie hospitalisation complète : honoraires médicaux et chirurgicaux, chambre particulière,
- › Vos consultations chez un médecin généraliste ou spécialiste y compris vos frais de médecines naturelles (ostéopathe, homéopathe, acupuncteur, diététicien...),
- › La pharmacie prescrite et remboursée est totalement prise en charge avec le service de Tiers Payant,
- › Votre paire de lunettes remboursée jusqu'à 250 € par année d'adhésion et par assuré,
- › Des remboursements dentaires complets : prise en charge de l'orthodontie enfant et adulte, prothèses dentaires et implantologie, parodontologie...

LES + QUI FONT LA DIFFÉRENCE :



La cure thermale remboursée par la Sécurité sociale est prise en charge



Bonus optique :
Vous n'avez pas utilisé votre forfait pendant l'année ? vous bénéficierez d'un forfait renforcé de 50% l'année suivante⁽¹⁾



- › 7% de réduction pour les couples⁽²⁾
- › -15% pour les TNS

(1) non cumulable les années suivantes. Le calcul se fait par année d'adhésion.

(2) avec ou sans enfant, réduction appliquée uniquement sur la cotisation des personnes formant le couple.

AVEC MON ASSURANCE SANTÉ ESSENTIELLE

Vous choisissez un contrat :

- › **complet, packagé**, tout compris qui répond aux besoins les plus larges,
- › **sans option** qui simplifie la compréhension,
- › **compétitif** offrant un bon rapport garanties/prix.

LES GARANTIES

Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale sous déduction du remboursement du Régime Obligatoire et dans la limite des frais réellement engagés. Les forfaits et plafonds de garanties s'entendent par assuré et par année d'adhésion⁽¹⁾.
Un seul niveau doit être souscrit par famille.

HOSPITALISATION EN SECTEUR CONVENTIONNÉ

SÉJOURS EN MÉDECINE, CHIRURGIE, HOSPITALISATION À DOMICILE ET MATERNITÉ

Frais de séjour

Forfait journalier

Honoraires médicaux et chirurgicaux

Chambre particulière (par jour)

Frais d'accompagnant (par jour)

SÉJOURS EN SOINS DE SUITE, DE RÉADAPTATION, DE RÉÉDUCATION ET ASSIMILÉS

Frais de séjour

Forfait journalier

Honoraires et frais médicaux

Chambre particulière (par jour)

SÉJOURS EN PSYCHIATRIE

Frais de séjour

Forfait journalier

Honoraires et frais médicaux

FRAIS MÉDICAUX

Consultations généralistes, spécialistes (y compris en soins externes)

Actes techniques médicaux, auxiliaires médicaux (y compris en soins externes)

Radiologie, analyses (y compris en soins externes)

Appareillages (orthopédie, prothèses auditives, petit et gros appareillage)

Transport

Médecines naturelles : ostéopathe, homéopathe, acupuncteur, naturopathe, étiope, diététicien, chiropracteur, micro-kinésithérapeute, podologue (limité à 25 € / acte)

PHARMACIE

Médicaments remboursés par la Sécurité sociale

DENTAIRE

Soins dentaires

Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale

Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale

Plafond dentaire (hors soins)

Autres frais dentaires non remboursés par la Sécurité sociale : prothèses, orthodontie, implantologie et parodontologie

FORFAIT OPTIQUE

Monture et verres remboursés par la Sécurité sociale, lentilles acceptées ou refusées, chirurgie réfractive de l'œil (myopie et presbytie)

Bonus optique : forfait supplémentaire si l'assuré n'a pas utilisé son forfait optique l'année précédente

AUTRES PRESTATIONS

Cure thermale remboursée par la Sécurité sociale

Dépenses médicales effectuées à l'étranger et remboursées par la Sécurité sociale française

Votre contrat est responsable : vos garanties et niveaux de remboursements seront automatiquement adaptés en fonction des évolutions législatives et réglementaires régissant les «contrats responsables». Les actes de prévention définis par l'arrêté du 8 juin 2006 sont au moins remboursés au ticket modérateur. Si vous êtes hors parcours de soins, ce contrat ne prendra pas en charge la diminution des remboursements appliqués par la Sécurité sociale.

+ FACILE :

- › Pas de limite d'âge à l'adhésion
- › Pas de questionnaire médical
- › Pas de délai d'attente



NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5	NIVEAU 6
Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %
-	35 €	45 €	55 €	70 €	85 €
-	15 €	25 €	25 €	35 €	45 €
100 % pendant					
60 jours	60 jours	90 jours	90 jours	120 jours	120 jours
-	35 €	45 €	55 €	70 €	85 €
Dans la limite de 30 jours					
100 % pendant 60 jours					
100 %	100 %	125 %	150 %	175 %	225 %
100 %	100 %	125 %	150 %	175 %	225 %
100 %	100 %	100 %	125 %	150 %	175 %
100 %	100 %	100 %	125 %	150 %	175 %
100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
-	50 €	75 €	100 €	125 €	150 €
100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 %	100 %	125 %	125 %	150 %	175 %
100 %	150 %	175 %	200 %	250 %	300 %
100 %	150 %	175 %	200 %	250 %	300 %
		1 000 € / an	1 200 € / an	1 400 € / an	1 600 € / an
-	75 €	125 €	150 €	200 €	250 €
50 €	100 €	150 €	180 €	200 €	250 €
25 €	50 €	75 €	90 €	100 €	125 €
100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

(1) Année d'adhésion : période d'un an qui sépare 2 dates d'anniversaire de la prise d'effet des garanties.

(2) Dès réception des éléments nécessaires au traitement de votre dossier.

APRIL, EN TOUTE CONFIANCE

UNE RELATION HUMAINE, AVANT TOUT

- › Vos conseillers APRIL sont disponibles 6j/7 : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 12h.
- › Des experts sont à votre écoute en santé, prévoyance et assurance de prêt.
- › Nos équipes sont disponibles selon votre choix : par téléphone, mail, chat.

AVEC VOUS, LORS DES MOMENTS IMPORTANTS

- › Afin de vous éviter l'avance de vos frais de santé, nous vous proposons un réseau de **185 000 professionnels de santé pratiquant le Tiers Payant**. Le cas échéant, vos remboursements santé sont effectués sur votre compte en 48h maximum.
- › En cas de coup dur (arrêt de travail, invalidité...), dès réception de votre demande, un conseiller dédié définit avec vous le soutien dont vous avez besoin et vous propose un accompagnement personnalisé.
- › Chacun de nos conseillers s'engage à prendre en charge votre demande avec efficacité et bienveillance, **dans les 24h**.

DES ACTES AU-DELÀ DES MOTS

- › Donnez votre avis, partagez vos idées, à tout moment, sur votre Espace Assuré, par SMS, chat ou téléphone et évaluez nos offres, notre service client.
- › Nos équipes vous écoutent et votre avis guide concrètement nos actions de progrès.
- › Votre satisfaction est la priorité des équipes d'APRIL.

NOS SERVICES ET AVANTAGES



VOTRE ESPACE ASSURÉ

Sur <https://monespace.april.fr> et sur votre mobile avec APRIL Mon Espace.

- › Simulez et consultez vos remboursements 7j/7 et 24h/24.
- › Demandez une prise en charge hospitalière, un devis optique ou dentaire.
- › Accédez au détail de votre contrat et à tous vos documents 24h/24 et 7j/7.
- › Actualisez vos informations personnelles : RIB, adresse, téléphone, e-mail.

VOTRE PROGRAMME D'AVANTAGES CLIENTS

- › Vos réductions partenaires : APRIL Santé Prévoyance a négocié pour vous des réductions exclusives ⁽¹⁾ auprès de nombreux partenaires autour des univers de la santé, du bien-être, de la vie quotidienne, des loisirs et des vacances.
- › Votre offre parrainage : recommandez APRIL à vos proches et gagnez jusqu'à 150 € ⁽²⁾ de chèques-cadeaux.

(1) Les réductions auprès de nos partenaires sont valables en France métropolitaine (hors Caraïbes, Réunion et Mayotte).

(2) Jusqu'à 5 parrainages par an récompensés chacun de 30 € de chèques-cadeaux - Règlement complet disponible sur <https://monespace.april.fr>

APRIL, CHANGER L'IMAGE DE L'ASSURANCE

APRIL, groupe international de services en assurance, a choisi l'innovation comme moteur de son développement, en regardant l'assurance avec les yeux du client. Ce parti-pris, qui requiert audace et simplicité, lui a permis de devenir en moins de 20 ans, le 1^{er} courtier grossiste en France et d'être un acteur de référence à l'échelle internationale avec une implantation dans 37 pays.

Plus de 4 000 collaborateurs assurent, conseillent, conçoivent, gèrent et distribuent des solutions d'assurances et des prestations d'assistance pour les particuliers, les professionnels et les entreprises. APRIL a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 778,6 M€.

L'ASSOCIATION DES ASSURÉS APRIL ÉCOUTER • AGIR • SOUTENIR... POUR TOUS LES ADHÉRENTS

En devenant client d'APRIL Santé Prévoyance, vous devenez automatiquement membre de l'Association. Vous bénéficiez ainsi, au-delà de vos garanties d'assurance, du soutien au quotidien que vous apporte l'Association :

› **Face aux tracasseries : écouter et simplifier.** Réponses et aides administratives et juridiques (consommation, logement, famille...)

- › **Face aux imprévus : soutenir et solutionner.** Assistance pratique en cas d'hospitalisation (garde d'enfant, aide ménagère) et soutien psychologique
- › **Face aux coups durs : agir vite et fort.** Prise en charge de frais de santé onéreux, d'une partie de la cotisation d'assurance...

Toutes les informations
et conditions d'accès sur
www.association-assures-april.fr



Malgré notre attention permanente, des insatisfactions ou des difficultés peuvent parfois survenir. Vous pouvez alors exprimer votre réclamation en contactant votre conseiller habituel, soit par téléphone au 09 74 50 20 20, soit par mail, soit par courrier, soit depuis le formulaire « Une insatisfaction »

sur votre Espace Assuré. En cas de difficulté persistante, vous pouvez adresser votre demande à notre Service Réclamations (par mail : reclamations@april.com ou par courrier : Service Réclamations - APRIL Santé Prévoyance - 114 Bd Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03).

Si la réponse ne vous satisfait pas et si aucune solution amiable ne peut être trouvée, vous pouvez, sans préjudice des autres voies de recours légales à votre disposition, faire appel à un Médiateur dont les coordonnées vous seront communiquées par le Service Réclamations, sur demande écrite.

PLUS D'INFORMATIONS SUR VOTRE ESPACE ASSURÉ

<https://monespace.april.fr>

CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL

APRIL | santé prévoyance

Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03
Fax 0478536518 - www.april.fr

S.A. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419.
Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 609 (www.orias.fr). Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 61 rue Tailbout - 75436 Paris cedex 09.
Produit conçu et géré par APRIL Santé Prévoyance et assuré par AXERIA Prévoyance.



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.